

---

## CLIC Agglomération Grenobloise et Sud-Isère

Compte-rendu de la réunion

12 mai 2009

à la Préfecture de l'Isère

---

### Étaient présents :

#### Les membres du collège Administration

- M. Albert DUPUY, Préfet de l'Isère
- M. Nicolas REGNY, Préfecture de l'Isère, chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)
- M. Jean-Pierre FORAY, Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Rhône-Alpes (DRIRE Rhône-Alpes), groupe de subdivisions Isère
- M. David MARCHANDEAU, Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère (SDIS Isère)
- Mme Muriel RISTORI, Direction Départementale de l'Équipement de l'Isère (DDE Isère), Service Aménagement Sud-Est
- M. Jacques VANDENESCH, Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Isère (DTEFP Isère)

#### Les membres du collège Collectivités Territoriales

- M. Gilles CAILLAT, Adjoint au Maire de Champ sur Drac
- M. Bertrand LACHAT, Adjoint au Maire de Claix
- M. Raphaël GUERRERO, Maire de Jarrie
- M. Christophe FERRARI, Maire de Pont de Claix
- M. Jean-François FALLET, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Champagnier

#### Les membres du collège Exploitants

- M. Pascal LECROQ, Directeur de PERSTORP à Pont-de-Claix
- M. Bernard GONON, Service QHSE de PERSTORP à Pont-de-Claix
- Mme Chantal DEGRENDELE, Directeur d'ARKEMA à Jarrie
- M. Claude MARCHAL, service QHSE d'ARKEMA Jarrie
- M. Thierry GILLOT, Directeur de CEZUS à Jarrie
- M. Pierre NOEL, Directeur d'ISOCHEM à Pont-de-Claix

#### Les membres du collège Riverains et Associations

- Mme Khadija POTTON, Principal du Collège le Clos Jouvin à Jarrie
- Mme Michèle BENOIS, riverain à Echirolles
- M. Laurent MANIVEL, Président de l'association des riverains de la plateforme chimique de Pont-de-Claix (AR2PC)
- Mme Michèle DONA, Présidente de l'association pour la défense des intérêts des habitants de Champ sur Drac et environs (ADHICE)

#### Les membres du collège Salariés

- M. Christophe ROSALIA, Secrétaire du CHSCT PERSTORP
- M. Jean-Yves CESARONI, Membre du CHSCT PERSTORP

#### Autres participants / invités :

- Mme Lise TORQUET, DRIRE Rhône-Alpes, groupe de subdivisions de l'Isère, Comité d'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans le département de l'Isère (CIRIMI)
- M. Rémy BOUET, Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)
- M. Cédric BOURILLET, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, Développement Durable

- et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT), service des risques technologiques
- M. Laurent OLIVE, MEEDDAT, service des risques technologiques
  - Mme Sandrine ROBERT, MEEDDAT, service des risques technologiques
  - M. François LOBIT, Préfecture de l'Isère, Secrétaire général
  - M. Philippe BUGUELLOU, Préfecture de l'Isère, chef du bureau de l'environnement
  - Mme Danielle DUFOURG, Préfecture de l'Isère, Directrice de la Cohésion Sociale et du Développement Durable (DCSDD)
  - Mme Natacha MENU, Préfecture de l'Isère, SIDPC
  - M. Régis BECQ, DRIRE Rhône-Alpes, groupe de subdivisions Isère
  - Mme Clotilde VALLEIX, DRIRE Rhône-Alpes, groupe de subdivisions Isère
  - M. Pierre BEAUCHAUD, DRIRE Rhône-Alpes
  - Mme Ghislaine GUIMONT, DRIRE Rhône-Alpes
  - M. Bernard LE RISBE, Maire adjoint de Jarrie
  - M. Bernard BODON, Adjoint au Maire de Pont-de-Claix
  - M. Daniel DE MURCIA, Ville de Pont-de-Claix
  - Mme Natalia KEBIN, Ingénieur Sécurité, CEZUS Jarrie
  - M. Roger CHAUMONT, suppléant à la Présidente de l'association pour la défense des intérêts des habitants de Champ sur Drac et environs (ADHICE)

Absents / excusés :

- M. le maire d'Echirolles
- M. Gérard VITALIS, président du Conseil Syndical de la copropriété du quartier Arc-en-ciel à Pont de Claix
- M. Pierre CLEMENT, riverain à Echirolles
- M. Jean-Patrice VEYRET, secrétaire du CHSCT de la société Arkema à Jarrie
- M. Alain TARDY, membre du CHSCT de la société Arkema à Jarrie
- M. le secrétaire du CHSCT de la société Cezus à Jarrie
- M. le secrétaire du CHSCT de la société Isochem à Pont de Claix

La séance est ouverte par M. le Préfet de l'Isère, président du CLIC SUD GRENOBLOIS.

**M. le Préfet** remercie les personnes présentes pour cette deuxième réunion du CLIC SUD GRENOBLOIS et rappelle le rôle et les missions du comité, créé en 2006 et installé en janvier 2007.

Le premier point de l'ordre du jour consiste en la validation du compte-rendu de la précédente réunion du 17 juin 2008; M. le Préfet invite donc les présents à faire toute remarque, proposition de correction ou demande de modifications sur le dernier compte-rendu.

En l'absence d'intervention, le compte-rendu de la réunion du 17 juin 2008 est adopté.

**M. FORAY, DRIRE Rhône-Alpes Groupe de subdivisions de l'Isère**, engage alors la réunion du comité en faisant le rappel des missions du CLIC, en regard de l'ordre du jour de la présente séance au cours de laquelle seront notamment présentés les bilans des 4 exploitants en matière de prévention des risques. Parmi les points particuliers abordés, la modélisation de la dispersion d'émissions toxiques sera un sujet qui fera l'objet d'un développement particulier et un retour sera fait sur la campagne d'information sur les risques majeurs de l'automne 2008.

**M. MANIVEL, Président de l'association des riverains de la plateforme chimique de Pont-de-Claix (AR2PC)**, souhaite alors intervenir en préambule, en mentionnant l'absence de concertation dans la définition de l'ordre du jour.

**M. le Préfet** répond que le simple fait que les membres du comité soient présents autour de la table et puissent s'y exprimer constitue une mise en œuvre de la concertation.

**Mme TORQUET, DRIRE Rhône-Alpes, groupe de subdivisions de l'Isère, Comité d'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans le département de l'Isère (CIRIMI)**, ajoute que l'ordre du jour a bien été établi en tenant compte des diverses observations faites par M. MANIVEL avant la réunion, même si les libellés ne sont pas strictement identiques à ses propositions.

**M. MANIVEL** fait part alors de ses réserves, en considérant que des courriers de riverains n'ont pas été pris en compte et fait référence à des textes réglementaires encadrant le déroulement des CLIC. Il ajoute qu'il considère que le comité n'assure pas non plus pleinement sa mission de relais d'information auprès du grand public et indique, à titre d'exemple, que les membres n'ont pas été destinataires des plans d'urgence des établissements.

**Mme TORQUET puis M. FORAY** indiquent que le site Internet dédié aux CLIC [www.clicrhonealpes.com](http://www.clicrhonealpes.com) permet la mise à disposition de l'ensemble des informations diffusées lors des séances du comité.

Enfin, **M. MANIVEL** suggère d'inviter lors d'une réunion du CLIC, un membre du centre technique de l'équipement de Lyon reconnu pour son expertise dans le domaine du confinement.

**M. le Préfet** enregistre ces remarques préliminaires et propose de poursuivre la réunion selon l'ordre du jour proposé.

**M. FORAY** propose alors de passer aux points 2 et 3 : création d'un SPPPI (Secrétariat Permanent de Prévention des Pollutions Industrielles) en Isère et retour sur la campagne d'information de l'automne 2008.

**Mme TORQUET** précise que la création de ce SPPPI a été annoncée le 16 mars 2009 par madame la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie. L'objectif est que le SPPPI soit opérationnel début 2010.

Le SPPPI est une structure collégiale qui sera constituée dans le même esprit (dans le mode de représentation des différentes parties) que les CLIC.

La base de travail est l'environnement industriel, mais il existe des évolutions et des interactions qui font que le risque et les problématiques liées à l'environnement seront traités de façon plus large.

**Mme TORQUET** donne un aperçu de la répartition des 14 SPPPI qui fonctionnent en France et rappelle l'existence en Isère du CIRIMI, qui a vocation désormais à être intégré en tant que commission risques dans le SPPPI.

Le réseau des SPPPI est actif en France et se réunit régulièrement.

Pour appréhender le type d'actions concrètes réalisées par les SPPPI, des travaux marquants sont cités, notamment la réalisation d'un livre blanc sur les Transports de Matières Dangereuses (TMD), la mise en place de dispositifs de mesures d'odeurs et de bruits, ou encore des études sanitaires à l'échelle de bassins géographiques.

Les phases de mises en place du SPPPI dans le département de l'Isère vont se succéder : constitution d'une équipe projet collégiale, organisation d'un colloque élargi à l'automne 2009, puis création officielle par arrêté préfectoral fin 2009. Ceci permettra de mettre en place les premières commissions début 2010.

**M. GILLOT, Directeur de CEZUS à Jarrie**, demande si ce SPPPI concerne tout le département ou seulement le périmètre grenoblois.

**M. FORAY** répond que ce SPPPI concernera probablement le bassin de Grenoble dans un premier temps, puis éventuellement à terme tout le département de l'Isère.

**Mme DONA, Présidente de l'association pour la défense des intérêts des habitants de Champ sur Drac et environs (ADHICE)**, s'interroge sur le mode de constitution des équipes qui se réuniront au sein du SPPPI.

**M. le Préfet** indique que l'équipe projet, qui doit être opérationnelle et réactive rapidement, sera constituée d'une dizaine à une quinzaine de personnes. La représentation des différents collèges au sein de cette équipe sera respectée au mieux.

Par la suite, une consultation large sera effectuée, notamment à l'occasion du colloque de création, pour la constitution des différentes commissions thématiques, dans une logique comparable à celle des CLIC.

**M. FORAY** précise que des contacts ont été pris (de façon informelle, avant sollicitation officielle) pour constituer l'équipe projet, avec les collectivités, les représentants de l'Etat, les industriels (dont les CHSCT), mais également avec des associations ayant une représentation au moins départementale (de protection de l'environnement et de consommateurs).

**M. FORAY** conclut alors le sujet en évoquant le SPIRAL (SPPPI de l'agglomération lyonnaise) avec lequel ont déjà été initiés des échanges directs (comme pour la campagne d'information) et en mentionnant l'affectation à temps plein de Mme TORQUET au SPPPI.

**Mme TORQUET** présente alors un retour d'information suite à la campagne d'information de l'automne 2008.

Tous les membres du CLIC ont reçu un kit complet contenant l'ensemble des outils.

**Mme TORQUET** rappelle les principaux chiffres, mentionne les 1,2 millions de personnes concernées par la campagne dans 188 communes (pour 68 établissements industriels répartis en 19 bassins), et cite les 17 réunions publiques organisées dans 4 départements de la région.

1400 personnes ont assisté aux réunions publiques ; **Mme TORQUET** profite de cette réunion pour remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées pour l'animation des réunions (avec souvent plus de 10 personnes à la tribune).

Un document de synthèse sera élaboré et reprendra notamment les thématiques sur lesquelles les questions ont porté en cours de réunions publiques : efficacité de l'alerte et des sirènes, pertinence des consignes notamment en milieu scolaire, influence des PPRT sur l'urbanisation, impact sanitaire post-accidentel, transports de matières dangereuses, organisation de la maîtrise des risques dans les entreprises (y compris sur les formations des intérimaires et des entreprises extérieures), rapidité d'intervention des moyens de secours.

**Mme TORQUET** évoque également une demande de participation aux exercices grandeur nature, avec prise en compte de conditions défavorables (en particulier de circulation).

Les participants aux réunions ont été sollicités pour remplir un questionnaire ; 300 questionnaires ont été renseignés et font ressortir un avis globalement positif sur les supports et le déroulement des réunions publiques organisées dans le cadre de la campagne. Quelques observations portent cependant sur ce qui peut être considéré comme une minimisation du risque de la part des intervenants.

Une demande d'information régulière et de transparence est revenue à de nombreuses reprises dans les réunions.

**Mme TORQUET** dresse ensuite un rapide bilan financier de l'opération, avec un coût global de 800 000 Euros. N'apparaissent pas dans ces comptes, les frais de distribution des brochures, pris en charge par les communes, ce en quoi Mme TORQUET tient à les remercier.

Les suites de la campagne sont ensuite développées avec la poursuite des conférences-débats dans les collèges et les lycées (une trentaine de prévue), la réalisation du bilan et d'une enquête de perception (avec un objectif essentiel d'évaluer l'efficacité de la campagne en particulier pour l'assimilation des consignes par les populations); elle sera également l'occasion de faire s'exprimer les attentes de la société civile en matière d'environnement, ce qui permettra d'orienter la création des commissions du SPPPI.

**Mme TORQUET** énumère également les actions de plus long terme : poursuite de la revue « Regards sur le risque », maintien du n°vert (de rappel des consignes) et du site internet, évaluation de l'action dans les écoles.

Cette campagne a également permis de travailler à un niveau régional et de fédérer les acteurs de la prévention des risques dans les différents départements de la région. L'objectif est ainsi de poursuivre à terme dans ce schéma pour coordonner l'avancement des actions sur les différents sujets préoccupant les participants aux réunions publiques.

L'implication des représentants des CLIC, des riverains et des associations au cours de ces campagnes, et de façon plus large dans les structures de concertation, ressort comme un des axes sur lequel le travail doit se poursuivre.

**Mme BENOIS, riveraine à Echirolles**, fait remarquer qu'il serait plus efficace de ne pas mélanger, lors de la distribution ces plaquettes d'information, avec des documents publicitaires.

**Mme TORQUET** explique que dans la plupart des communes, les documents sont distribués avec le bulletin municipal ou avec une lettre du maire, ce qui normalement permet d'éviter cet écueil.

**M. MANIVEL** ajoute que les personnes présentes au cours des réunions publiques sont des gens déjà sensibilisés aux risques, ce qui modère l'impact de ces réunions, et les éléments tirés des questionnaires. Il relève au final la faiblesse du nombre de personnes sondées.

**M. Le Préfet** tient tout de même à souligner, malgré ces réserves, que les ressources engagées sont comparables à celles mises en œuvre sur d'autres sujets. M. le Préfet insiste également sur le fait qu'il existe d'autres vecteurs pour faire passer le message et que toutes les personnes réunies autour de la table pour le CLIC (notamment élus et riverains) doivent contribuer à faire passer le message.

**M. MANIVEL** poursuit dans l'expression de son point de vue sur la campagne régionale d'information, en s'interrogeant sur l'implication du CLIC dans son déroulement et la considérant comme trop générale avec notamment ce qu'il estime comme un manque d'information sur une problématique spécifique telle que le confinement. M. MANIVEL propose que cette information se fasse dans le cadre du CLIC.

**M. le Préfet** suggère que cette information se fasse également via le SPPPI.

Pour clore le retour sur la campagne d'information, **M. FORAY** revient sur le travail réalisé dès le début de la campagne avec l'Education Nationale et qui se poursuit dans les conférences débats. Il s'agit d'un point très positif qui constitue un facteur de progression sur l'information et la sensibilisation aux risques.

Chaque exploitant fait ensuite le bilan de l'année écoulée.

---

## **Présentation PERSTORP par M. LECROQ, Directeur de l'établissement PERSTORP de Pont-de-Claix**

**M. LECROQ** signale tout d'abord la cession des activités de RHODIA au groupe chimique suédois PERSTORP.

Les actions 2008 pour la prévention des risques ont consisté d'une part à réaliser et à remettre à l'administration les études des dangers. **M. LECROQ** mentionne l'investissement nécessaire pour aboutir à des études très précises et très fouillées (représentant 8800 cas à étudier, nécessitant la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire de 5 à 7 personnes pendant un an).

En matière de réalisations, l'hygiène, la sécurité et environnement représentent 8,1 millions d'euros sur les 23,1 MEuros investis en 2008 sur le site.

**M. LECROQ** détaille ensuite ces actions, en citant tout particulièrement la finalisation de deux projets conséquents consistant à réduire les risques de mélange à l'atelier électrolyse et à remplacer les tronçons de saumoduc dégradés.

**M. LECROQ** fait le bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS), en fournissant notamment des éléments quantitatifs sur la gestion du retour d'expérience, représentant en 2008 le traitement de 470 « fiches de progrès » (pour le suivi d'actions Hygiène-Sécurité-Environnement, Qualité ou d'efficacité).

16 inspections ont été réalisées en 2008 par la DRIRE ou l'autorité de sûreté nucléaire (ASN).

**M. LECROQ** énumère les formations menées en 2008-2009 avec une thématique « Maîtrise des gestes à risques » ayant concerné la quasi-totalité du personnel du site.

Les incidents 2008 sont ensuite abordés, dont, parmi les 8 événements ayant fait l'objet de l'application de la convention d'information Industriels/Préfecture (sur 29 événements ayant déclenché la cellule d'astreinte), un incendie à la cheminée de l'électrolyse (qui a déclenché le Plan d'Opération Interne POI) et une microfuite d'acide chlorhydrique.

L'organisation de l'intervention est maintenue par des exercices en grandeur nature, récurrents et spécifiques.

Dans le cadre du programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques, les études de dangers vont être complétées, notamment par des tierces-expertises.

Sur la base du constat qui a été réalisé ces dernières années dans le cadre des études déjà menées, des études de solutions techniques vont être menées pour réduire les risques à la source.

Les travaux vont être poursuivis sur les cuvettes de rétention

**M. LECROQ** termine son intervention en citant les différents arrêtés complémentaires ayant concerné des modifications intervenues depuis début 2008.

Question de **M. le Maire de Champagnier**, sur la poursuite éventuelle des études en 2010

➤ **M. FORAY** confirme que l'objectif est toujours d'aboutir fin 2009, des éléments essentiels devant paraître dans les prochains mois.

➤ **M. GONON, responsable du service HSE de PERSTORP**, précise que des actions concrètes d'amélioration sont déjà appliquées sur le terrain (y compris pour les entreprises extérieures, aspect d'autant plus important qu'on observe un accroissement du nombre de sous-traitants).

---

## Présentation ISOICHEM, par M. NOEL, directeur d'ISOICHEM à Pont-de-Claix

**M. NOEL** engage le bilan des actions 2008 pour la prévention des risques réalisées par ISOICHEM.

**M. NOEL** commence par inventorier les études des dangers remises à la DRIRE en précisant qu'une étude complémentaire est à remettre en août.

Les principales réalisations Hygiène-Sécurité-Environnement (HSE) sont la construction d'un bâtiment de confinement sur le PCI3 (réalisé à 90 % à ce jour), le remplacement de transformateurs électriques PCB, l'accroissement de la maîtrise des risques sur des opérations d'approvisionnement par wagons et de stockage, ainsi que le renforcement des détections gaz et incendie (notamment sur les locaux électriques)

**M. NOEL** souligne l'arrêt effectif (et la décontamination) de l'ancienne section de phosgénéation, décidée suite aux incidences apparues dans le cadre des études des dangers. Le bilan du SGS est ensuite abordé.

**M. NOEL** explique le système de fiche « ACACIA » du groupe SNPE dont bénéficie le site ISOICHEM de Pont-de-Claix, constituant une base de données conséquente exploitable, à titre de retour d'expérience. Le contrôle du SGS se fait par les revues de direction, les inspections DRIRE et les audits TMD réalisés par un organisme extérieur, ainsi que des audits internes (groupe et direction, et audits travaux réguliers, suivi quotidien des entreprises extérieures). 6 inspections générales sont également planifiées chaque année.

En matière de formation, **M. NOEL** met en évidence les ressources affectées à l'habilitation au poste de travail, avec notamment 6 mois de tutorat dédié.

Un incident notable a eu lieu en 2008 (fuite sur canalisation), sans incidence sur l'extérieur ni sur l'environnement, grâce à un détournement immédiat des effluents vers le bassin de rétention.

Cet incident a cependant entraîné le déclenchement d'une communication à chaud et fait l'objet d'une information à la préfecture.

L'incident a été analysé, des actions correctives (réparation et renforcement de la surveillance sur les canalisations) et curatives (avec notamment une limitation des débits de transfert) ont été prises.

Les principales actions prévues de 2009 à 2011 sont détaillées. Parmi ces actions, le confinement du PCI3 sera complété par la mise en place d'une double enveloppe sur la conduite de transfert et des mesures techniques complémentaires seront prises sur les opérations de dépotage.

Pour terminer, **M. NOEL** mentionne les modifications projetées : création d'un stockage de 70 tonnes de 2,4 dichlorophénol et d'un stockage de déchets industriels spéciaux.

**Mme BENOIS**, revenant sur la création d'un nouveau stockage, demande alors à **M. NOEL** si le fait de stocker plus de produits sur la plate-forme n'augmente pas les risques ?

- **M. NOEL** précise alors que globalement, c'est plutôt à une diminution des quantités en stock sur la plate-forme à laquelle on assiste et à une baisse d'activité.

---

## Présentation ARKEMA, par Mme DEGRENDELE, Directeur de l'usine ARKEMA de Jarré.

Mme DEGRENDELE revient tout d'abord sur les actions réalisées pour la prévention des risques, avec l'importance prise par la réalisation des études de dangers (5 révisions d'études des dangers et 4 compléments PPRT). L'investissement en temps et financier est évalué à 600 kEuros pour ces études.

Des études techniques pour des mesures de maîtrise des risques complémentaires ont également concerné les barrières instrumentées, les équipements de confinement des installations et des études de tenue des racks aux séismes.

35 % des investissements du site en 2008 ont concerné les aspects HSE.

Dans le cadre du bilan du SGS, Mme DEGRENDELE mentionne les 391 compte-rendus d'incident (sur des aspects HSE mais aussi Qualité) qui ont été formalisés dans l'année, ayant donné lieu à 230 actions de progrès. Les audits sécurité travaux et aux postes de chargement sont quasi-quotidiens et concernent aussi le personnel des entreprises extérieures. La formation au poste de travail a représenté 11000 heures en 2008 et 265 formations sécurité ont été réalisées dans l'année. Des exercices de mise à l'abri sont faits régulièrement, y compris avec les riverains dont les écoles voisines, dans le prolongement de la campagne d'information;

La communication à chaud a été mise en œuvre à 8 reprises, en plus de l'information des élus et des administrations, suite à des incidents mineurs ou des odeurs ou bruits inhabituels. Le POI a été déclenché deux fois en mars et août 2008, sur des événements (départs de feu) finalement sans gravité et sans conséquence sur les installations et à l'extérieur du site.

Mme DEGRENDELE fait enfin ressortir du programme pluriannuel de réduction des risques 2009-2010, les études complémentaires à mener pour le PPRT (proposition de mesures complémentaires, compléments de calculs) et les automatisations et les renforcements de dispositifs de sécurité.

---

## Présentation CEZUS, par M. GILLOT, directeur depuis 2008 de l'établissement CEZUS

M. GILLOT cite tout d'abord les certifications Environnement, Qualité et Sécurité maintenues en 2008, ainsi que le renforcement des effectifs dans le domaine de la sécurité et de la maintenance des procédés.

Le rythme d'investissement est important, avec 50 % des 10 MEuros d'investissement, qui concernent les aspects HSE (en particulier 2 x 1,5 MEuros affectés respectivement à la réduction du risque incendie et à la réduction du risque de pollution des eaux), auxquels s'ajoutent 10 MEuros consacrés à l'entretien des installations.

Dans le cadre du SGS, depuis la dernière réunion du CLIC de juin 2008, 4 exercices POI ont été réalisés, 245 inspections et 63 tournées de sécurité ont été menées. A ces actions internes s'ajoutent 4 inspections DRIRE dont 1 contrôle inopiné, un audit du SGS et 2 visites destinées au retour d'expérience suite à incidents.

Les 3 incidents significatifs survenus au cours des 12 derniers mois sont ensuite développés par M. GILLOT : deux dégagements gazeux de HCl et de SiCl<sub>4</sub>, tous deux maîtrisés en 10 min par les équipes internes et n'ayant pas été propagés au-delà des ateliers concernés, et une coupure générale électrique du site (sur défaut d'un transformateur).

Le site restera sur un niveau élevé d'investissement pour les 5 prochaines années, avec environ 20 millions d'investissement qui seront consacrés à la maîtrise des risques accidentels, des risques radiologiques mais aussi des risques chroniques.



**M. GILLOT** précise qu'il n'y a pas de modifications notoires des autorisations ICPE à signaler, et évoque cependant des études en cours pour une augmentation de capacités de production.

Question de **Mme DONA**, quant à la disponibilité des comptes-rendus d'inspection de la DRIRE:

- **M. FORAY** précise qu'aujourd'hui ces documents ne sont pas publiés, mais peuvent être mis à disposition sur demande.

A l'issue des présentations des exploitants, **M. le Préfet**, souhaite souligner les sommes considérables investies par les industriels présents dans la sécurité, y compris dans cette période de difficultés économiques, et mentionne qu'il existe de plus des projets pour les années à venir.

**M. FORAY** profite de cette réunion, et en préambule de son intervention sur les études des dangers des exploitants, pour faire une communication concernant les émissions de mercure, au sujet duquel une réunion a eu lieu en Préfecture de l'Isère avec Mme la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie :

**M. FORAY** annonce qu'une campagne tripartite de mesures aura lieu en août prochain, afin de pouvoir évaluer la concentration de mercure dans l'air à différentes distances (7 emplacements retenus).

---

### **Point d'avancement sur les études de dangers**

**M. FORAY** rappelle tout d'abord que chaque établissement fait l'objet de plusieurs études des dangers et que ces dernières ont fait ressortir plus d'un millier de phénomènes dangereux. Ces études sont réalisées par les exploitants avec l'appui de sociétés spécialisées et sont soumises à examen par l'Inspection des Installations Classées, voire à tierce-expertise si l'inspection considère que certains points doivent être approfondis.

**M. FORAY** distingue ensuite les phénomènes dangereux dimensionnant pour le PPRT d'autres phénomènes moins dimensionnant, puis propose de présenter les tableaux récapitulatifs d'avancement des études pour les différents établissements.

**M. FORAY** tient également à mentionner que le PPRT SUD GRENOBLOIS figure parmi les 7 PPRT identifiés comme « difficiles » en France, ce qui explique la contribution des ressources du ministère (représenté pour cette réunion par **M. BOURILLET** du service des risques technologiques du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire – MEEDDAT - et de deux de ses collaborateurs).

Concernant ces études, les actions se situent à la fois du côté de la DRIRE, avec des études à examiner et du côté des industriels avec des compléments.

L'objectif est d'aboutir à un périmètre d'étude fin 2009 et de passer à l'élaboration du PPRT en 2010.

**M. BOURILLET, MEEDDAT**, se propose alors de resituer le PPRT SUD GRENOBLOIS dans le contexte national, en mentionnant l'encadrement que la sous-direction des risques accidentels du MEEDDAT assure dans le cas des démarches de PPRT les plus complexes en France (7 PPRT au niveau national ).

Le ministère a en effet repéré un certain nombre de sites complexes (constitués pour la plupart d'établissement de la chimie, à la pointe de l'innovation et donc de la complexité) qui font l'objet d'une attention accrue dans un contexte d'enjeux accentués. Les établissements du sud-grenoblois font partie de ces sites complexes.

**M. le Maire de Jarrie** souhaite à ce stade de la réunion, exprimer tout de même ses craintes face à un sentiment d'inflation normative.

**M. le Maire de Jarrie** tient à souligner le contexte particulier de chaque site, et rappelle qu'à chaque nouvelle loi découlent de nouvelles contraintes ; il insiste sur le fait que dans l'attente de la finalisation des études des dangers, même si toutes les parties accélèrent le processus, le territoire est bloqué. Il en profite enfin pour remercier

**M. le Préfet** de trouver des alternatives, dans l'attente, chaque fois que cela est possible.

**M. BOURILLET** ajoute que ces PPRT sensibles s'inscrivent dans le cadre d'un projet interministériel et qu'à ce titre chaque instance nationale cherche aussi à faire avancer le processus au plus vite.

**M. le Maire de Pont-de-Claix** intervient également en affichant sa volonté d'intégrer cette dimension forte des risques qui concerne sa commune mais aussi toute l'agglomération grenobloise. La prise en compte de ces aspects doit intégrer l'histoire collective, qui est de la responsabilité de tous dans la façon dont l'agglomération a été bâtie, et aboutir aux meilleures modalités d'intégration dans le schéma d'avenir de l'agglomération.

**M. le Maire de Pont-de-Claix** estime qu'avec le temps les outils changent, les approches en terme de dimensionnement évoluent, et que nous nous situons donc dans une démarche dynamique qui doit conduire à ne pas prendre chaque élément comme vérité absolue et à être prudent sur les résultats.

**M. le Maire de Pont-de-Claix**, par ailleurs membre impliqué dans l'organisation de la mise en œuvre des secours, fait le constat que le modèle global est d'une rare complexité et se montre interrogatif sur la coordination de cette mécanique très complexe d'évaluation des risques et le déploiement des secours.

**M. le Préfet** répond qu'il sera attentif à l'ensemble des préoccupations avec en perspective la nécessité absolue d'une approche globale et cohérente, et que l'ensemble de ses services ont bien mesuré la complexité de la tâche, échangent régulièrement sur le sujet et ont désormais pour objectif de concrétiser rapidement tout en ne négligeant aucun des aspects multiples de la démarche. Il rappelle qu'à cette fin, un dispositif de travail en commun Etat/collectivités a été initié.

**M. MANIVEL** prend la parole pour demander jusqu'à quelle distance le périmètre d'étude pourrait être réduit, suite à la prise en compte des solutions techniques complémentaires proposées par les exploitants ?

**M. FORAY** confirme effectivement qu'un certain nombre de mesures complémentaires permettra de diminuer le périmètre d'étude, mais que ceci n'est pas encore suffisamment abouti pour communiquer un périmètre acceptable.

**M. MANIVEL** souhaiterait disposer d'une échéance pour la confirmation du périmètre d'étude.

**M. FORAY** rappelle l'objectif de décembre 2009 pour le périmètre d'étude.

**M. le Préfet** complète en soulignant sa volonté de rentrer rapidement dans la démarche d'élaboration du PPRT, l'échéance initiale étant juin 2009 avec un décalage sur fin la fin de l'année. Il précise qu'à ce stade-là le CLIC pourra de nouveau se réunir.

**M. CHAUMONT, suppléant à la Présidente de l'association pour la défense des intérêts des habitants de Champ sur Drac et environs (ADHICE)**, souhaite évoquer un cas particulier sur sa commune, en faisant le constat d'une situation de blocage pour la reconstruction du gymnase, et en considérant cette situation comme aberrante.

**M. le Préfet** précise en réponse, qu'il y a 8 jours, une rencontre a eu lieu à son initiative entre les maires des communes concernées et ses services. L'objectif a été d'essayer de trouver des méthodes pour avancer, en ne négligeant rien sur la sécurité, mais en essayant d'anticiper sur les décisions à prendre.

**M. le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Champagnier** évoque pour sa part l'importance de prendre en compte les notions de dénivelés et de vents dans les processus en cours.

**M. BOURILLET** confirme que cela fait partie des éléments particuliers à prendre en compte une fois le périmètre optimisé sur la base des mesures complémentaires de maîtrise des risques retenues.

**M. MANIVEL** rappelle qu'il a sollicité une tierce-expertise sur la modélisation des conditions de dispersion des polluants toxiques.

**M. FORAY** considère que cela serait anticipé au stade d'avancement auquel se trouve le dossier et propose, à titre de transition, de passer à l'intervention de l'INERIS sur le sujet.

---

**Présentation de M. BOUET, Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS), sur les bonnes pratiques en matière de modélisation de la dispersion des polluants atmosphériques**

**M. BOUET** revient tout d'abord sur les 3 étapes de la modélisation atmosphérique (caractérisation du terme source, évaluation de la propagation dans l'environnement en fonction du temps des concentrations associées au terme source et comparaison à des seuils d'effets).

L'objet de la présentation de ce jour est essentiellement la dispersion atmosphérique, qui est régie par 2 phénomènes : déplacement du nuage avec le vent et incidence de la turbulence atmosphérique.

**M. BOUET** insiste sur la notion de la stabilité de l'atmosphère, qui est très importante dans la dispersion des gaz dans l'atmosphère : dans des conditions de très forte stabilité, un rejet va en effet très peu se disperser. La notion de stabilité atmosphérique est très compliquée et il existe plusieurs façons de la classer, dont les classes de PASQUILL (classe de A à F, en allant des conditions les plus instables aux plus stables).

**M. BOUET** précise que les conditions neutres D sont fréquentes, de jour, et sont les plus défavorables pour la diffusion des polluants. De nuit, ce sont des conditions très stables (F) avec des vents de 2 à 3 m/s qui sont les plus pénalisantes, d'où les conditions retenues, D5 (classe D de PASQUILL avec vent de 5 m/s) et F3 (classe F de PASQUILL avec vent de 3 m/s) dans les études de dangers.

**M. BOUET** énumère les différents types de modèles (dont les modèles gaussien et intégraux) qui existent et qui constituent le support des outils de modélisation numérique, (les campagnes d'essais étant utilisées pour valider les outils). Les modèles gaussiens sont plutôt simples et leur domaine de validité débute au-delà de la centaine de mètres. Les modèles intégraux mettent en œuvre des calculs plus fins de mécanique des fluides et sont valables y compris en champ proche.

Il existe des modèles encore plus complexes prenant en compte au travers d'un maillage les paramètres tridimensionnels tels que les obstacles et le relief. Ces modèles nécessitent cependant des temps de calculs importants et des niveaux d'expertise très élevés et sont à mettre en œuvre lorsque des enjeux spécifiques le justifient.

**M. le Maire de Pont-de-Claix**, souhaite alors faire des observations sur différents points : tout d'abord sur le fait que l'on travaille sur des espèces chimiques particulièrement réactives (Cl<sub>2</sub> et phosgène) qui vont se transformer dans l'atmosphère notamment sous l'effet de la lumière ; ensuite sur le fait que parmi les modèles présentés il serait utile de connaître lequel est le mieux adapté au contexte local ; et enfin sur l'intérêt de comparer avec les pratiques et les modèles utilisés dans d'autres pays européens.

**M. BOUET** répond sur la transformation des molécules au contact de l'air, qu'il existe des outils qui prennent ce phénomène en compte, mais qu'ils sont mis en œuvre dans les études des aspects chroniques (et donc sur des longues durées). Sur l'étude de phénomènes aigus, de courte durée, ces phénomènes se déroulent sur quelques minutes et à courtes distances, et les réactions chimiques se développant au fil du temps ne sont pas à prendre en considération (sauf pour certains gaz particuliers comme l'acide fluorhydrique où la réaction dans l'air est très rapide).

En ce qui concerne le choix du modèle dans le contexte local, **M. BOUET** précise que les modèles de type intégraux, permettant de travailler sur la caractérisation du terme source en prenant en compte les obstacles en champ très proche, sont tout à fait adaptés. Ces derniers prennent également en compte les phénomènes de vallée pour l'expansion latérale du nuage.

**M. BOUET** puis **M. BOURILLET** évoquent enfin un certain consensus qui existe entre les pays européens sur la modélisation de la dispersion atmosphérique, mais les décisions politiques prises sur ces mêmes bases peuvent s'avérer parfois différentes.

**M. MANIVEL** rappelle alors qu'à l'origine sa demande d'explications portait sur le fait que les études étaient faites sur des conditions D5 et F3 alors que les vents faibles < 1 m/s sont courants dans le secteur.

**M. BOUET** précise que son intervention consistait en un état des lieux des connaissances actuelles sur le sujet et mentionne que des programmes d'essai sont montés par l'INERIS pour mieux appréhender la simulation de la diffusion des polluants dans des conditions de vents faibles (notamment pour utiliser des modèles de calculs pour les vitesses de vents < 1 m/s)


**M. BOUET** souligne tout de même que dans ces conditions, le temps de stagnation du nuage sera plus long (il va se diluer sur place), et qu'en champ lointain, les résultats devraient être comparables.

**M. MANIVEL** considère que les modes actuels de prise en compte de ces conditions particulières ne sont pas satisfaisantes et cite une étude allemande qui a été menée sur les vents faibles.

**M. BOURILLET** précise alors qu'il faudra plusieurs années de travail pour avancer sur le sujet et qu'à ce jour, en prenant en compte la prépondérance des phénomènes de turbulence locale sur les vitesses de vent, c'est bien dans les conditions D5 et F3, que l'on observe les effets les plus pénalisants au niveau du sol.

**M. Nicolas REGNY, Préfecture de l'Isère, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)**, rappelle pour clore la réunion, que sera organisé à la fin de l'année 2009 un exercice PPI (Plan Particulier d'Intervention) autour de la plate-forme de Pont de Claix, et indique que les membres du CLIC seront invités à la réunion de préparation qui se déroulera en septembre.

Le Préfet de l'Isère,  
Président du CLIC AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE et SUD ISÈRE



Albert DUPUY

